

**Objet : Acquisition d'une partie de  
la parcelle AN 149 (Route de  
Trévoux)**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire.

**Date de la convocation :**  
13 septembre 2023

**Date d'affichage :**  
13 septembre 2023

**Nombre de conseillers :**  
En exercice : 27  
Présents : 19  
Pouvoirs : 05  
Votants : 24

**Présents :** Carole BONTEMPS-HESDIN, Marcel BABAD, Catherine VIGNON, Jean-Jacques DUMONT, Gilles DEMAISON, Éric LARDENOIS, Éric MONFRAY, Annie DAYET, Pascal GONALONS, Jacques BERGERET, Valérie RAVAUX, Emmanuel MARPAUX, Hélène LE BERRE, Sandrine BEHEM, Cécile BAUDOUX, Marie-Chantal PESERY, Alexandre RUIZ, Catherine VALLIN, Gérard ROY

**Absents ayant remis un pouvoir :**

Jean-Luc MASSON donne pouvoir à Catherine VIGNON,

Myriam COLLET donne pouvoir à Marcel BABAD,

Laurent GOUDARD donne pouvoir à Emmanuel MARPAUX,

Murielle STOUFF donne pouvoir à Eric LARDENOIS,

Mylène GRECO-BOYER donne pouvoir à M. Pascal GONALONS

**Absents excusés :**

Loredana MARION, Vanessa REBEYREN, Jérôme COLIN

**Secrétaire de Séance :** Cécile BAUDOUX

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

**VU** le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21/10/2019 et modifié le 29/11/2021 et plus particulièrement l'emplacement réservé n° 12 ;

Par la révision de son Plan Local d'Urbanisme approuvée le 21 octobre 2019, la commune de Reyrieux a créé un emplacement réservé à l'intersection entre le chemin du Château et la Route de Trévoux sur la parcelle AR 149.

Dans le cadre de la vente du tènement, les propriétaires ont fait valoir de leur droit de délaissement en vue de la vente à la commune de l'emplacement réservé.

Après échanges avec la famille, il a été décidé d'acquérir pour partie l'emplacement réservé en vue d'améliorer le passage des piétons dans l'intersection tout en régularisant l'achat du foncier utilisé dans le cadre de divers aménagements viaires (création de trottoirs route de Trévoux notamment).

Les propriétaires ont validé la vente de l'emprise détachée par le géomètre mandaté par la commune pour un montant de 4 000 euros. La commune s'engage à prendre en charge la création d'un nouveau mur délimitant le domaine public et le jardin présent sur la parcelle AN 149.

L'acquisition porte sur 36 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

POUR : 24  
CONTRE : 00  
ABSTENTION : 00

- **APPROUVE** l'acquisition de la portion de la parcelle AN 149 conformément au plan de division joint (36 m<sup>2</sup>) pour 4 000 euros,
- **VALIDE** la prise en charge des frais inhérents à cette transaction,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte concourant à la réalisation de cette acquisition

Ainsi fait et délibéré à Reyrieux, le 19 septembre 2023

Le Maire,  
Carole BONTEMPS-HESDIN



<p>Acte 001-210103222-20230919- 20230919DE14-DE</p>	<p>certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa réception en Préfecture le 26/10/2023</p>	<p>et de sa publication 26/10/2023</p>
---	--	--